

Direction générale

Bordeaux, le 13/12/2021

Monsieur le directeur général de l'Agence Régionale de
Santé de Nouvelle-Aquitaine

A l'attention de Mesdames et Messieurs les directeurs
généraux et directeurs des établissements de santé de
Nouvelle-Aquitaine.

Objet : Activation du niveau 2 des plans blancs de tous les établissements de santé
de Nouvelle-Aquitaine.

Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux,
Mesdames, Messieurs les Directeurs,

Les tensions hospitalières constatées sur l'ensemble des départements de la région
depuis plusieurs semaines tendent à s'amplifier depuis quelques jours en raison
d'une activité importante conjuguée à des capacités de prise en charge fragilisées
du fait de problématiques de ressources humaines.

De plus, les indicateurs de suivi de l'épidémie de Covid-19 montrent une
dégradation rapide de la situation en Nouvelle-Aquitaine, exposant l'offre de soins
de la région à des risques de saturation majorés.

En effet, sur la période du 29 novembre au 5 décembre 2021, le taux d'incidence
s'établit à 425/100 000 habitants au niveau régional. La dispersion du taux
d'incidence entre les 12 départements est très importante avec un taux maximum
de 661/100 000 habitants dans le Lot-et-Garonne et un taux minimum de 226/100
000 habitants dans les Deux-Sèvres.

Bien que l'impact du taux d'incidence sur le niveau des hospitalisations soit plus
faible qu'à l'occasion des précédentes vagues, du fait de la campagne de
vaccination qui produit ses effets, le nombre d'hospitalisations pour motif COVID
connait une évolution rapide depuis plusieurs jours.

En effet, 557 patients sont actuellement hospitalisés pour Covid-19 en service de
médecine et 205 patients atteints de Covid-19 sont en service de soins critiques,
dont 156 en réanimation.

Le taux d'occupation des lits de réanimation est de 89,4 % ce jour dont près de
31,8 % de patients atteints de Covid-19, ce qui est au-delà du seuil de vigilance fixé
à 20 %. Ce seuil est d'ores-et-déjà atteint ou dépassé dans la presque totalité des
départements de la Région.

Tout indique que le nombre d'hospitalisations pour motif COVID devrait continuer à augmenter au cours des prochaines semaines et venir solliciter un peu plus vos établissements respectifs.

Dans ce contexte et compte tenu de la nécessité d'anticiper la montée en charge progressive des besoins en hospitalisation et de s'y préparer dans les meilleures conditions possibles, **je demande à tous les établissements de santé de Nouvelle-Aquitaine, sans exception, d'activer dès aujourd'hui le niveau 2 « Plan blanc »¹ en application de l'article R.3131-14 du code de la santé publique.**

Dans ce cadre et en complément, **je demande à tous les établissements de santé concernés de la région Nouvelle-Aquitaine de procéder à des déprogrammations en médecine et en chirurgie dans les plus brefs délais à compter d'aujourd'hui.**

Ces déprogrammations ont pour objectifs :

- de libérer des lits de médecine afin d'accueillir les patients en aval des urgences et fluidifier ainsi les parcours,
- de libérer des lits de réanimation et de surveillance continue par la diminution du nombre de patients orientés en soins critiques à la suite d'une opération programmée,
- de libérer des ressources humaines et des lits d'hospitalisations, afin de déployer des capacités supplémentaires pour la prise en charge des patients COVID-19 et non-COVID au sein de chaque établissement, notamment en médecine et en soins critiques,
- de renforcer en personnels les établissements les plus sollicités ou impactés et leur permettre d'armer des capacités supplémentaires de soins critiques et de médecine, dans le cadre d'une solidarité inter-établissements et interdépartementale et dans une logique de gradation des soins.

Le niveau des capacités actuelles à libérer ou à augmenter par chaque établissement de santé sera fixé à l'échelle départementale sous l'autorité des délégations départementales de l'ARS et dans le cadre des réunions de coordination territoriale organisées par ces dernières.

Conformément aux consignes régionales diffusées lors des précédentes vagues, ces déprogrammations doivent être effectuées tout en garantissant que les patients pris en charge pour cancer, les personnes en attente de greffes, les patients suivis pour une maladie chronique ou en pédiatrie et requérant des soins urgents sont pris en charge dans les meilleures conditions possibles, soit en hospitalisation, soit en ambulatoire. Doivent également être pris en compte les besoins de prise en charge en santé mentale de la population, notamment les publics mineurs avec handicap psychique, dans le respect des conditions sanitaires en vigueur.

Je vous demande également de préserver et de maintenir les activités de dépistage et de diagnostic qui sont essentielles.

¹ Cf. guide gestion tensions hospitalières – SSE : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/securete-sanitaire/guide-gestion-tensions-hospitalieres-SSE>

Les déprogrammations doivent faire l'objet d'une décision de la communauté médicale accompagnée d'une analyse bénéfices/risques en fonction de la situation de chaque patient. La décision médicale, collégiale, étayée et tracée, reste donc souveraine.

Une réévaluation régulière patient par patient de ce qui peut être ou non différé doit être organisée par les établissements de santé afin d'éviter les pertes de chance. La reprogrammation des interventions devra être envisagée d'emblée, ce qui rend nécessaire la tenue d'un fichier patients quotidiennement mis à jour.


Enfin, comme précédemment, il est nécessaire de mettre en œuvre toutes les mesures qui peuvent atténuer la pression sur les services hospitaliers, ce qui inclut le recours à l'hospitalisation à domicile, les sorties précoces ainsi que tous les dispositifs de télésuivi des patients.

Tous les 15 jours, la situation sera réétudiée afin d'alléger, si la situation épidémiologique nous le permet, les dispositifs de déprogrammation.

Il me semble important de vous rappeler que tous les établissements de santé ont vocation à prendre en charge, dans leur champ d'activités et de compétence, des patients Covid+, quel que soit leur statut et quel que soit leur niveau, et ce même si aucune unité dédiée n'est en place.

Je vous demande, enfin, de porter la plus grande attention à l'application stricte de l'obligation de contrôle du PASS sanitaire à l'entrée de vos établissements et de veiller à la bonne application des gestes barrière à l'intérieur afin de réduire le risque de diffusion du virus en leur sein.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux et directeurs, à l'assurance de ma considération distinguée.


Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine,

Benoît ELLEBOODE